



Accord oral pour écourter préavis de démision sans écrit

Par **steph**, le **27/04/2009** à **16:56**

Bonjour, rnJ'ai donné ma lettre de démission (le préavis est de un mois) (et j'ai demandé à ne pas le réaliser) en "main propre" à mon responsable et d'un commun accord ORAL, le préavis a été écourté de 15 jours. Suite à cet accord verbal, je dois finir fin avril. Or, je n'ai reçu aucune lettre de mon employeur en retour. A l'heure d'aujourd'hui toujours rien dans ma boîte aux lettres, je suis en arrêt maladie cette semaine. mon arrêt maladie finit fin avril, date à laquelle nous avons convenu oralement la fin du preavis. rnje ne sais pas si je dois appeler mon responsable ou attendre un courrier? Dois me me rendre au travail la semaine prochaine car si ce que l'on a dit oralement ne tiens plus cad finir le 30 avril, je devrais continuer mon preavis jusqu'au 15 mai et retourner travailler, chose que je ne souhaite pas. merci pour votre réponse.